

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le 20 mars 2026

Un nouveau cas de variole B (Mpox) : l'ARS rappelle à la vigilance

Le 18 mars, un nouveau cas de variole B (Mpox) a été signalé à Mayotte ; le dernier cas précédemment signalé remontait au 12 février 2026. L'agence régionale de santé de Mayotte, en lien avec Santé publique France, a mobilisé une de ses équipes pour s'assurer de l'isolement du patient, identifier les personnes contact et leur proposer de bénéficier de la vaccination. Elle assurera une surveillance régulière des personnes contacts et du patient.

Depuis l'identification des premiers cas, l'ARS de Mayotte et ses partenaires institutionnels sont pleinement mobilisés pour assurer la surveillance épidémiologique et mettre en œuvre, dès connaissance d'une nouvelle situation, les mesures permettant de limiter les risques de transmission. Face à une circulation persistante du virus dans plusieurs territoires de la zone océan Indien, le maintien d'un haut niveau de vigilance de l'ensemble de la population demeure indispensable, avec l'application des gestes barrières et le recours recommandé à la vaccination.

Qu'est-ce que la variole B (Mpox) ?

La variole B (Mpox) est une maladie infectieuse qui se manifeste principalement par une éruption cutanée, pouvant toucher le visage, la région ano-génitale, les paumes des mains et les plantes des pieds. Les lésions peuvent également s'étendre à l'ensemble du corps et aux muqueuses, et sont parfois accompagnées de démangeaisons. L'éruption peut être précédée ou accompagnée d'une fièvre, de maux de tête, de courbatures ou de ganglions.

La variole B (Mpox) se transmet principalement lors de contacts étroits, notamment via :

- les lésions cutanées d'une personne malade, les objets contaminés (linge, literie, vaisselle)
- des rapports sexuels, même avec préservatif.

La transmission par gouttelettes (salives, éternuements, postillons) est très marginale et nécessite un contact en face à face prolongé et sans masque.

La maladie évolue généralement favorablement et dure le plus souvent entre 2 et 3 semaines.

La personne est contagieuse dès l'apparition des premiers symptômes et jusqu'à la cicatrisation complète des lésions cutanées. La période d'isolement recommandée est de 3 semaines, afin d'éviter toute contamination de l'entourage.

Rappel des gestes barrières et conduites à tenir

L'ARS rappelle l'importance d'adopter des mesures de prévention lors des déplacements :

- se laver fréquemment les mains,
- éviter tout contact étroit avec des personnes malades qui présentent une éruption cutanée,
- éviter tout contact avec les objets potentiellement contaminés par une personne malade

Contact presse :
06.39.60.74.27 / 06.39.62.41.96
ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Centre Kinga – 90, route nationale
Kaweni – 97600 Mamoudzou
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)

(vêtements, linge de maison, vaisselle),

- consulter un professionnel de santé en cas de symptômes.

Toute personne présentant des symptômes évocateurs (fièvre associée à une éruption cutanée avec des vésicules) est invitée à :

- contacter rapidement son médecin traitant ou le SAMU centre 15,
- s'isoler dans l'attente d'un avis médical, éviter les contacts rapprochés avec d'autres personnes.

Rappel des indications de vaccination

L'ARS de Mayotte rappelle que la **vaccination contre la variole B (Mpox) constitue un moyen efficace de prévention** et est recommandée pour les personnes présentant un haut risque d'exposition, notamment :

- les hommes ou femmes à partenaires sexuels multiples, ainsi que leurs conjoints ;
- les personnes en situation de prostitution et les professionnels des lieux de consommation sexuelle ;
- les personnes se rendant dans un pays de la zone où la maladie circule (voyageurs avec pratiques sexuelles à risque, personnes immunodéprimées, soignants et personnels humanitaires).

Les voyageurs qui envisagent un déplacement à Madagascar pour rendre visite à de la famille ou à des connaissances et les personnes dont les situations sont mentionnées ci-dessus sont invités à **prendre rendez-vous au service Actions de Santé au Centre Hospitalier de Mayotte (CHM)**, par téléphone au **02 69 61 86 69**, afin d'évaluer leur situation et de bénéficier de la vaccination. Ils peuvent également se présenter **sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 7h à 17h** (rue Mariazé, Mamoudzou).

DES QUESTIONS ?

Appelez le numéro vert « Mpox Info Service » au **0 801 90 80 69** (tous les jours de 10h à 1h, *appel et service gratuit et anonyme*) ou rendez-vous sur le site internet www.mpox-info-service.fr

Contact presse :
06.39.60.74.27 / 06.39.63.31.52
ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Centre Kinga – 90, route nationale
Kaweni – 97600 Mamoudzou
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)